

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT N^o 1113

AVIS PUBLIC EST DONNÉ

Par le soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 11 février 2014, a adopté le règlement d'emprunt décrit ci-dessous, soit :

1113 *Décrétant une dépense et un emprunt de 290 280 \$ pour l'aménagement d'une piste cyclable – phase I*

La Municipalité a reçu le 11 avril 2014, l'approbation requise par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour une dépense et un emprunt de 271 207 \$ incluant, sous réserve de l'article 5, des contingences de 20 171 \$.

Il est décrété, par ce règlement, que la période de l'emprunt est d'une durée de 15 ans.

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement d'emprunt est maintenant déposé au bureau de l'hôtel de ville où toute personne peut en obtenir copie moyennant les honoraires exigibles par la loi.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 15^e jour
du mois d'avril de l'an deux mille quatorze (2014).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication (article 420)

Je soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 15 avril 2014 : en affichant une copie à chacun des endroits suivants entre 9 h et 16 h à savoir :

Hôtel de ville
Pavillon Roland-Guindon
Dépanneur chez Tom, quartier New-Glasgow

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15^e jour du mois d'avril de l'an deux mille quatorze (2014).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier